

Samuel Johnson

70

Enclosure ministérielle 4189

Bruxelles, le 27 août 1948.

SECRETARIAT GENERAL.

1ère Section
N° I.P./S.71-48-505.

à l'attention

4189

A Monsieur le Directeur Général
de l'Administration des Beaux-Arts
et des Lettres.

Monsieur le Directeur Général,

OBJET:- Emploi impropre du terme "langue flamande" au lieu de "langue néerlandaise".

M. le Ministre vient de faire observer que certaines de nos Administrations continuent à employer le terme "langue flamande" au lieu de "langue néerlandaise" et rappelle que ce premier terme doit être définitivement proscrit.

Je prie, MM. les Chefs de service, de bien vouloir donner des instructions à leur personnel pour que, dorénavant, il ne soit plus fait usage que du terme "langue néerlandaise".

Pour le Secrétaire Général:
Le Directeur,

(s) F. Dechief.

10-9-1948

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Bruxelles, le

Beaux-Arts.

SECTION N° 55/322

A Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées royaux des Beaux-Arts,
BRUXELLES.-

Monsieur le Conservateur en Chef,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, copie
d'une circulaire émanant du Secrétariat Général, relative
à l'emploi impropre du terme "langue flamande" au lieu de
"langue néerlandaise".

POUR LE MINISTRE:
Pour le Directeur Général:
Le Directeur,

J. Vindelinckx.